





Vaccins COVID-19 AstraZeneca



QUE FAIRE EN CAS D'EFFETS INDESIRABLES ?

 VOUS RESSENTEZ OU AVEZ EU	 ▶ CE QU'IL FAUT SAVOIR	 ▶ CE QU'IL FAUT FAIRE
<ul style="list-style-type: none"> • de la fatigue • des maux de tête • des douleurs articulaires • des douleurs musculaires • des frissons ou sensation de fièvre • de la fièvre ($\geq 38^{\circ}\text{C}$) • des diarrhées • des nausées, des vomissements • une sensation de malaise général • une réaction au point d'injection (sensibilité, douleur, chaleur, démangeaisons, bleus, gonflement, rougeur) 	<p>Ces effets sont connus et, pour certains, communs à toute vaccination. Désagréables, ils disparaissent généralement spontanément quelques jours après la vaccination.</p> <p>Ils sont entre fréquents et très fréquents.</p> <p>Des cas de fièvre avec température $\geq 39^{\circ}\text{C}$ ont été observés dans le cadre de l'enquête de pharmacovigilance.</p>	<p>Si vous êtes gêné(e), rapprochez-vous d'un professionnel de santé (pharmacien ou médecin). Vous serez pris(e) en charge si nécessaire.</p> <p>En cas de fièvre et/ou de douleurs, nous conseillons de privilégier l'utilisation du paracétamol à la dose la plus faible et le moins longtemps possible.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • une diminution de l'appétit • l'apparition de ganglions (gorge, aisselle...) • une somnolence • une démangeaison • une éruption cutanée • des étourdissements • une transpiration excessive 	<p>Ces effets sont, pour certains, communs à toute vaccination. Désagréables, ils disparaissent généralement spontanément.</p> <p>Ils sont peu fréquents.</p>	<p>Si vous êtes gêné(e), rapprochez-vous d'un professionnel de santé (pharmacien ou médecin). Vous serez pris(e) en charge si nécessaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • un effet non mentionné précédemment, de sévérité légère, modérée ou intense 	<p>Vous faites une réaction qui n'a pas été observée lors des essais cliniques.</p>	<p>Prenez contact avec un professionnel de santé (pharmacien, médecin ou SAMU en fonction de la sévérité).</p>

Vous pouvez déclarer tout effet indésirable sur le portail des signalements en complétant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : signalement.social-sante.gouv.fr/ 

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur la Base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>